

Règlement intérieur

Organisation :

➤ Horaires et calendrier

Les cours se déroulent de 8h20 à 12h05 le matin et de 13h25 à 16h10 l'après-midi et ont lieu les : lundi, mardi, mercredi matin (jusqu'à 13h00), jeudi et vendredi. Les locaux sont ouverts 5 min avant le début des cours et un quart d'heure après la fin des cours.

La ponctualité fait partie du bon fonctionnement du collège.

L'entrée dans les salles de classe se fait en silence et en rang, dès l'appel du professeur.

La journée commence par un temps de prière.

➤ Un uniforme obligatoire

Celui-ci accompagne l'attitude du collégien dans son travail : polo et pull au logo du collège, pantalon de couleur neutre, non délavé ni déchiré (*jean* propre toléré). Dans certaines circonstances, messes du collège, sorties scolaires notamment : les jeunes filles portent **obligatoirement** la jupe d'uniforme. Elles la portent librement quand elles le souhaitent au quotidien. Les garçons portent **obligatoirement** un pantalon bleu marine. Une tenue de sport uniforme est également impérative.

L'ensemble de l'uniforme est à commander au secrétariat du collège qui vous enverra un lien.

➤ L'assiduité

Elle est très importante pour le suivi pédagogique de l'enfant. Toute absence doit être signalée par mail au secrétariat avant 8h30 et l'élève doit apporter un mot d'excuse ou un certificat médical à son retour (en cas d'absence prolongée). Les élèves devront rattraper le travail manqué.

Le calendrier des vacances est celui de l'académie de Lyon. Des jours chômés pourront être fixés en cours d'année et seront transmis aux parents en début de trimestre.

Les dates de début et de fin d'année scolaire seront redéfinies chaque année.

Les élèves qui le souhaitent peuvent rentrer déjeuner chez eux.

Deux formules sont possibles pour les repas : l'inscription à la cantine ou le pique-nique. Dans ce cas, l'élève apportera son repas, facile à consommer, avec récipients et couverts. Des sorties seront ponctuellement organisées, parfois incluant le temps du repas ; les familles en seront informées.

Chaque enfant est tenu d'assister de manière assidue aux activités et manifestations, religieuses ou non, (messes, prières, spectacles, chorale, pièces de théâtre ...) organisées par le collège.

Evaluation et suivi de scolarité :

L'enseignement dispensé au collège s'appuie sur des pédagogies classiques dont le fondement est un enseignement respectueux de la démarche naturelle de l'intelligence dans toutes les matières, ainsi qu'un enseignement chronologique de l'Histoire. Ce choix permet un enracinement de l'élève dans la réalité, contrairement à l'enseignement thématique. Les différentes matières se croisent et se complètent dans une volonté d'unifier la progression des connaissances.

Les parents peuvent à tout moment prendre rendez-vous avec la directrice des études afin de discuter des progrès de leur(s) enfant(s).

Un agenda sert de lien entre le collège et la maison pour le travail du soir ou autres demandes : il sera consulté chaque soir à la maison. Les parents y inscrivent toutes les informations nécessaires (RDV, événements...).

Pour permettre une ambiance de travail optimale, il est demandé de prendre grand soin du matériel, aussi bien collectif qu'individuel, du mobilier et du local. Les manuels devront être maintenus en bon état, la plupart étant conservés durant plusieurs années. Aucune dégradation ou détérioration ne sera à la charge du collègue.

Discipline :

➤ Tenue vestimentaire

Le port de l'uniforme, tel que décrit précédemment est obligatoire chaque jour. **Pas de maquillage**, mèches colorées ou bijoux volumineux. Nous demandons des **chaussures d'intérieur** (claquettes interdites). **Toutes les affaires matérielles et vestimentaires doivent être marquées au nom de l'enfant.**

➤ Relations et comportement

L'insolence, la vulgarité et la grossièreté ne sont pas admises et seront sanctionnées.

Il est demandé que les règles élémentaires de politesse envers les professeurs et toute autre personne intervenant au collège soient respectées, ainsi que le vouvoiement des élèves envers tous les adultes intervenants.

Il est interdit d'introduire au collège téléphone portable, jeux, objets dangereux (canifs, billes acier, ...), images, bijoux, revues, chewing-gum, bonbons, jeux électroniques, gadgets... Ils seront confisqués.

Une attention toute particulière sera portée sur les téléphones portables. Ils ne seront en aucun cas tolérés, seront confisqués et restitués uniquement aux parents, à l'occasion d'un rendez-vous spécifique. Nous alertons tout particulièrement les familles sur les dangers du téléphone, qui permet un accès non contrôlé à internet, avec tous les dangers associés à cette possibilité de navigation.

Les élèves ne doivent pas apporter en classe d'objets de valeur ou de sommes d'argent. Le collège décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Cependant, pour nous aider à résoudre un éventuel problème de cet ordre, les élèves sont priés de signaler la perte ou le vol présumé de tout objet dès qu'ils s'en aperçoivent.

Les règles de sécurité édictées par les professeurs doivent être scrupuleusement respectées.

➤ Sanctions

Tout manquement grave au présent règlement, sera suivi selon les cas d'un travail d'intérêt général ou d'un avertissement. A la suite de trois avertissements, l'exclusion temporaire ou définitive peut être décidée par la direction, après consultation des professeurs. Une exclusion immédiate peut également être prononcée en cas d'attitude particulièrement contraire à l'esprit du collège.

Toute absence de travail non justifiée, toute attitude inappropriée seront suivis, selon les cas, d'un signalement aux parents (Ecole Futée), d'un travail supplémentaire, et pourront être sanctionnés d'une heure de colle.

➤ Il est demandé aux parents :

- de signaler toute maladie, ainsi que la présence de poux, par respect des autres, et de s'engager à les traiter efficacement.
- de garder à la maison les enfants contagieux et/ou fiévreux.

- en cas de fièvre, de douleur ou d'un autre incident de santé survenu dans le temps scolaire, la direction demandera aux parents de venir chercher leur enfant.

Autorisation d'intervention d'urgence ou chirurgicale :

Il est impératif de remplir et signer pour chaque enfant un formulaire autorisant les personnes responsables de l'enfant pendant le temps scolaire, à faire procéder à tous les soins d'urgence requis par leur état, y compris l'autorisation d'opérer. Ce formulaire, ainsi que la photocopie des vaccinations devront être remis au plus tard le jour de la rentrée.

Tarifs :

La scolarité 2024-2025 est établie à 450€ par mois et par enfant, prélevés mensuellement de septembre à juin.

L'uniforme est à la charge des familles, pour un montant d'environ 150 à 200€.

Pour votre information les frais liés à la rentrée scolaire sont :

Cotisation AEPG : 20€

Frais d'inscription : 40€ (comprend l'assurance scolaire)

Fournitures : 100€ La plupart des manuels scolaires sont fournis par le collège. Certains livres supplémentaires pourront être demandés aux familles au cours de l'année.

Repas : Les pique-niques sont facturés 1,50€ et le repas à la cantine 5€. Ces tarifs comprennent le ménage de la salle du réfectoire, le traiteur ainsi que la personne employée à l'heure du déjeuner.

Soutien financier : comment nous aider davantage ?

Selon vos possibilités, vous êtes invités à faire un « don mensuel » ou ponctuel à l'AEPG. Ce choix est un immense service rendu à l'école, quel que soit le montant de ce don. En effet, les dons permettent de compléter le budget et de poursuivre le développement de l'école.

Un reçu fiscal annuel permettant une **déduction de 66% du montant** de votre don vous sera délivré.

Pour régler la scolarité :

Afin de faciliter la gestion administrative et financière de l'école, le prélèvement automatique obligatoire est mis en place.

Mandat de prélèvement SEPA à nous retourner avec le dossier d'inscription ainsi que le RIB en Euro d'un compte en France.

Le prélèvement mensuel sera effectué le 5 du mois.